

Note verbale.

Pour Sa Majesté l'Impératrice  
du Brésil possédait à Vienne quelques  
petits capitaux, provenant des héritages  
de Son Auguste Mère et des Frères  
dépensés. Ces capitaux consistent en  
14,275. florins en obligations de la  
Banque à 2 1/2 pour cent d'intérêt,  
et en 14,000. florins en papier, qui  
avaient été placés primitivement sur  
les fonds particuliers de Sa Majesté  
Impériale et Royale Apostolique, mais  
convertis depuis en bonne monnaie,  
avec laquelle on a acheté pour 6,900.  
florins de nouvelles obligations portant  
5. pour cent intérêt en argent. Il se  
trouve de plus en caisse une somme  
de 172. florins 30.24 en argent, et une  
autre

contie de 299 florins 35<sup>2</sup>/<sub>100</sub> en papier,  
produit des intérêts des capitans ci-  
dessus. —

On desire savoir maintenant,  
si l'Impératrice défunte a fait des  
dernières dispositions relativement  
à ces capitans, et quelles sont ces  
dispositions testamentaires, et dans  
le cas que Sa dite Majesté n'en ait  
pas faites, il seroit nécessaire de  
savoir entre les mains de qui ces  
mêmes capitans pourroient être  
également délivrés, afin qu'ils par-  
viennent à qui de droit. —

Rio de Janeiro ce 12. Septembre 1830.